



ORGANISATEURS DE FORMATION : POURQUOI FAIRE LABELLISER SA FORMATION PAR LE CFAR ?

- **Renforcement de la crédibilité scientifique.**
Le CFAR, mandaté par le CNP-ARMPO pour l'évaluation des formations, apporte une reconnaissance experte du contenu pédagogique. Cette validation augmente la confiance des directions médicales et des instances hospitalières.
- **Optimisation du financement.**
La labellisation CFAR permet l'accès aux fonds publics pour les formations hors DPC grâce à la certification Qualiopi du CFAR. Si le label DPC est obtenu, il ouvre une possibilité de prise en charge pour les médecins libéraux via le DPC.
Résultat : réduction de l'autofinancement par les participants et augmentation des inscriptions.
- **Réassurance réglementaire.**
Le CFAR assure la conformité de la formation aux normes Qualiopi, DPC et CPP sans que le partenaire ait à développer une infrastructure administrative dédiée. Cette externalisation limite les risques de non-conformité et de refus de financement.
- **Harmonisation des standards pédagogiques.**
Le processus de labellisation fait progresser la qualité interne de la formation : structuration du programme, traçabilité, évaluations, méthodes pédagogiques. Le partenaire bénéficie ainsi d'un cadre reconnu sans avoir à le concevoir.
- **Attractivité accrue pour les professionnels de santé.**
Les formations labellisées CFAR contribuent le plus souvent au parcours de Certification Périodique, peuvent être comptabilisées dans le DPC, et la Gestion des Risques de l'accréditation. Les professionnels privilégient ces formations, car elles couvrent plusieurs obligations simultanées.
- **Intégration facilitée dans les démarches d'accréditation.**
Les formations « Gestion des Risques » labellisées CFAR permettent aux médecins engagés dans l'accréditation de remplir leurs obligations, ce qui augmente l'intérêt et la fréquentation des sessions concernées.